

MAIRIE
DE
VÉZELISE
54330



VÉZELISE, le 13/02/2025

**PRÉSIDENT DE LA MRAe
DREAL GRAND EST
Service évaluation environnementale
14 rue du Bataillon de Marche n°24
BP 81005
67070 STRASBOURG CEDEX**

Objet : Saisine environnementale dans le cadre de l'examen, au cas par cas, des documents relevant du code de l'environnement (plans, schémas recensés dans le R.122-17 II)

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L.122-4, R.122-17 et R.122-18 du code de l'environnement, je vous consulte dans le cadre du projet d'établissement du zonage d'assainissement collectif et non collectif sur le périmètre de la commune de Vézelize, afin de déterminer l'éligibilité à l'évaluation environnementale.

La présente demande est déposée sur le portail de l'évaluation environnementale le 13 février 2025.

Selon l'article R.122-18 du code de l'environnement, vous disposez de deux mois afin de me notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Stéphane COLIN

